



Choix du statut et du régime

Par **z3ph1r**, le **01/09/2008 à 17:47**

Bonjour,
Plus je cherche, moins je trouve...
Je souhaite me mettre à mon compte et commencer une activité de concepteur de sites internet. Je pensai jusqu'ici qu'un régime de micro-entreprise et un statut d'entreprise individuel me convenaient parfaitement, cependant je me rend compte que cela n'est pas certain:
La micro entreprise nécessiterait obligatoirement d'être non assujétie à la tva, n'est ce pas? Or cela ne m'intéresse pas, je facture essentiellement des professionnels.
Quelle statut et quel régime dois-je choisir?
Merci pour votre aide!
Zeph

Par **Admin**, le **01/09/2008 à 19:26**

Salut, tu peux opter pour le régime réel (en micro), dans ce cas tu facture la tva ... mais a ce compte là ... autant te mettre en EURL ... c'est une idée communément admise mais fausse ... on paie autant de charge en micro qu'en EURL !!

Par **z3ph1r**, le **01/09/2008 à 19:30**

Merci pour ta réponse,
Cependant j'avoue avoir bien aimé le concept de comptabilité simplifiée... Les obligations en eurl sont elles lourdes et fastidieuses ?
Merci bien ;)
Zeph

Par **Admin**, le **01/09/2008 à 19:37**

Exactement les mêmes que le statut de micro en régime réel !! Si tu veux une compta simplifiée tu te met en micro régime simplifié et tu facture tes clients sans TVA (HT) !! ça revient un peu au même pour l'entreprise cliente de toute façon, sauf qu'elle t'ajoute pas dans ses lignes de remboursement de TVA dans sa compta

Par **z3ph1r**, le **01/09/2008 à 20:28**

Ok jte remercie pour ton aidernrnJe vais me pencher sur l'EURL qui m'a l'air pas mal...nrnmMERCI!